

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

Le vingt-deux février deux-mille vingt-et-un, le Conseil Municipal s'est réuni au Club House du Stade, la salle de séances étant délocalisée dans cette structure communale afin de respecter les distances minimales de sécurité, sous la présidence de M. PILLERI Angelo, suite à la convocation adressée à tous les membres le seize février deux-mille vingt-et-un.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 18 heures 30.

Etaient présents : Mickaël FEGA, Angelo PILLERI, Éric DIDILLON, Vincent THUET, Elodie MADAULE, Nathalie SPECKER, Sandra CANCELLIERE, Jacqueline ERBLANG, Jean-Marc BIECHERT, Franck WANNER, Charlotte HAAB, Gilbert SIMON.

Absents excusés : Daniel SECCI, Laurent VEUILLET, Pascal GRENOUILLET

Ordre du jour

- 1. Approbation du PV de la séance du 18 janvier 2021**
- 2. Urbanisme**
- 3. Saint Louis Agglomération**
- 4. Finances**
- 5. Scolaire**
- 6. Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau**
- 7. Divers**

Vote de la séance à huis clos

Suite à la demande de M. THUET Vincent, M. le Maire propose que cette séance soit tenue à huis clos.

Les élus, à la majorité des membres présents, approuvent cette proposition.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme

Maître Barbara GREWIS 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :

Section 17 parcelle 85 pour une contenance de 612 m²

Pour une parcelle au lieudit Geissberg à WENTZWILLER.

Maître Barbara GREWIS 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 5 parcelle 126 pour une contenance de 571 m²
Pour une parcelle au lieudit Sormatt à WENTZWILLER.

Maître Alain WALD 4 rue de Village-Neuf 68330 HUNINGUE :
Section 2 parcelle 144/11 pour une contenance de 606 m²
Pour une parcelle Impasse rue de l'Eglise à WENTZWILLER.

Maître Alain WALD 4 rue de Village-Neuf 68330 HUNINGUE :
Section 2 parcelle 146/11 pour une contenance de 607 m²
Pour une parcelle Impasse rue Creuse à WENTZWILLER.

Maître Guy GREWIS 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 1 parcelles 188/71, 177/53 et 189/71 pour une contenance de 633 m²
Pour un ensemble de logements 8 rue du Ruisseau à WENTZWILLER.

Droit de préemption

*Maître WALD Alain 4 rue de Village Neuf 68330 HUNINGUE
pour le Consort GUGNOT*

à

Mme LUTHRINGER Elisabeth 22 rue Henner 68300 SAINT LOUIS.

*Maître WALD Alain 4 rue de Village Neuf 68330 HUNINGUE
pour le Consort GUGNOT*

à

M & Mme PIMENTA Paulo 1 rue du Nord 68128 ROSENAU.

Maître OBRINGER Arnaud 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM

à

M & Mme WANNER Vincent 7 rue Creuse 68220 WENTZWILLER.

Déclaration préalable

M. HEMMERLIN Sylvain 8 rue de Saint Louis 68220 WENTZWILLER :
Pour l'installation d'une serre de jardin.

M. HIRSCHY Jean-Daniel 3A rue Creuse 68220 WENTZWILLER :
Pour l'installation d'un algeco et d'un poulailler.

Permis de construire

EARL WANNER Rémi 5 rue de l'Eglise 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'un hangar agricole.

3. Saint Louis Agglomération

★ Délibération n° 1 :

Objet : Pacte de gouvernance

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Dans ce cadre, à l'issue d'un débat qui s'est tenu le 14 octobre 2020, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance qui doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association et la délégation de moyens pour renforcer les liens entre l'EPCI et ses communes membres.

Les élus ayant contribué à son élaboration dans le cadre de la Conférence des Maires, le projet de Pacte de Gouvernance vient ainsi préciser les dispositifs mis en place pour faciliter les relations entre Saint-Louis Agglomération et ses 40 communes membres.

Afin d'en finaliser son adoption, le projet de Pacte de Gouvernance doit être transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux, rendu dans un délai de deux mois après sa transmission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
EMET un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance tel qu'établi entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres.

4. Finances

★ Délibération n° 2 :

Objet : Redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2541-12,
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public.

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versements de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

DE FIXER les tarifs 2020 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Type d'implantation	Situation au 31/12/2019	Tarifs année 2020	Total en €
KM artère aérienne	4.247 km	55.54 €/km	236
KM artère en sous-sol	12.405 km	41.66 €/km	517
		Total :	753

De charger M. le Maire du recouvrement de cette redevance qui sera inscrite à l'article 70323.

★ **Délibération n° 3 :**

Objet : Simulation d'aménagement de sécurité sur les départementales qui traversent le village

M. le Maire informe les élus que suite à l'étude de sécurité établie par le Cabinet AMS et avant l'aménagement des départementales traversant le village, il est souhaitable de procéder à des simulations d'aménagement à l'aide de bordures et autres matériels de voirie fabriqués spécialement à cet usage.

Après en avoir délibéré, les élus

DECIDENT de procéder à des simulations d'aménagements de sécurité sur les départementales qui traversent le village.

AUTORISENT M. le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer la convention de prêt de matériel de voirie avec la Collectivité Européenne D'Alsace (CEA).

Endettement de la Commune

Afin d'avoir une vision claire de la situation d'endettement de la Commune et de pouvoir budgétiser de nouveaux travaux pour les années à venir, M. le Maire a confié aux élus une situation actuelle des prêts ouverts.

M. THUET Vincent rencontrera très prochainement M. MAZENOD Antoine, Trésorier Principal, afin de vérifier ensemble les possibilités d'emprunts pour la Commune.

Cette rencontre sera la base de l'établissement du budget 2021.

Acquisition du bâtiment du Crédit Mutuel

Mme Laurence GENET, Directrice du Crédit Mutuel de Héringue et environs a fait parvenir à la Mairie le descriptif du bâtiment, son prix de vente et le résultat des diagnostics immobilier.

Selon les estimations vénales établies les 29 janvier 2021 et 2 février 2021 par les agences immobilières CGA IMMOBILIER, sise à SAINT LOUIS (68301) 40 rue de Mulhouse et IDZ, sise à HESINGUE (68220) 78A rue de Saint Louis, le prix de vente est fixé à **195 000 € (cent quatre-vingt-quinze mille euros) net vendeur.**

La partie négociation est confiée à leur service juridique immobilier.

Rendez-vous a été pris avec l'interlocutrice Madame Claire RAUPHIE.

En parallèle une estimation des Domaines a été demandée par notre service urbanisme afin d'avoir matière à comparaison.

La Commune a fait intervenir la Société SOCOTEC, groupe spécialisé dans le conseil en maîtrise des risques et en amélioration des performances, afin de définir si les bâtiments communaux étaient sécurisés.

Leur rapport édifiant nous amène à projeter des travaux importants de mise en sécurité électrique de trois de nos bâtiments communaux :

- l'école,
- le périscolaire
- le Club House du Stade

Le Club House du Stade étant la seule salle communale pouvant recevoir du public, il est nécessaire qu'elle soit remise en état afin de répondre aux nouvelles exigences en matière d'économie d'énergie et d'utilisation de matériaux adaptés aux nouvelles réglementations pour la protection de l'environnement.

Notre Commune étant fortement endettée, il ne nous est pas possible, dans un avenir plus ou moins proche, de prévoir un investissement aussi important que la construction d'une nouvelle salle communale, il nous faut donc composer avec l'existant.

★ Délibération n° 4 :

Objet : Travaux de mise aux normes et d'isolation des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et suite à l'analyse des offres concernant les travaux de mise aux normes et d'isolation des bâtiments communaux,

DECIDE d'attribuer les marchés comme suit :

SOULAG'ELEC	
mise en sécurité électrique du périscolaire	916.32 H.T.
SOULAG'ELEC	
mise en sécurité électrique de l'école	6 046.94 H.T.
SOULAG'ELEC	
mise en sécurité du Club House	17 892.53 H.T.
BURGER CARRELAGE	
chape et carrelage du Club House	5 740.56 H.T.
HAUSER EDER	
travaux de peinture au Club House	7 781.64 H.T.
UPC Construction	
travaux de plâtrerie et d'isolation au Club House	15 335.08 H.T.
TRYBA	
porte et fenêtres au Club House	14 796.57 H.T.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches administratives et à signer tous les documents

PRECISE que les dépenses ci-dessus, pour un montant total de 68 509.64 € H.T. seront imputées au budget primitif 2021.

Les élus demandent également le passage d'un expert pour faire contrôler l'état du toit du Club House afin d'en estimer sa condition et la remise en état des toilettes. Le tout, afin d'avoir une image complète du bâtiment.

5. Scolaire

Compte-rendu du 1^{er} conseil d'école de l'année 2021 :

Mesdames SPECKER et CANCELLIERE, toutes deux responsables aux affaires scolaires résumant aux élus les points importants issus du conseil d'école du 16 février 2021 :

Effectif pour la rentrée scolaire 2020/2021 :

Maternelles : PS : 8 MS : 7 GS : 10
Elémentaire : CP : 7 CE1 : 10 CE2 : 7 CM1 : 10 CM2 : 5
Total : 25 en maternelle et 39 soit 64 élèves

Effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

Maternelles : PS : 5 à 7 MS : 8 GS : 7
Elémentaire : CP : 9 CE1 : 7 CE2 : 10 CM1 : 7 CM2 : 8
Total : 20-22 en maternelle et 41 soit 61 à 63 élèves

Projet de sorties scolaires :

- spectacle à la Comète, au Triangle ou à la Coupole pour les maternelles
- Chasse aux œufs la semaine avant les vacances de printemps
- Projet Escalade (pour les C2 et C3 et les GS) : 6 séances encadrées par un professionnel auront lieu à la Comète d'Hésingue les mardis matins du 16 mars au 20 avril inclus.

-

Fête de fin d'année certainement sans les parents (1 kermesse + 1 barbecue avec les parents étaient pourtant au programme tout comme l'année dernière)

Natation : Cette année, les élèves ont pu aller à la piscine jusqu'aux vacances de la Toussaint, ensuite les séances ont été annulées.

Semaine du goût : Les enfants ont cuisiné, préparé et goûté, dans le cadre de la semaine du goût, des compositions colorées.

Saint-Nicolas : Cette année le Saint-Nicolas n'a pas pu rencontrer les élèves mais il a tout de même apporté pour chacun un petit paquet de confiseries. Des brioches réalisées par les élèves de maternelle ont été servies à tous les élèves avec du chocolat chaud.

Concernant le cadeau de Noël financé par la Mairie les enseignantes ont décidé cette année de commander un billet pour le parc d'Hunawahr, en espérant que les élèves et leur famille puissent très vite en profiter.

Le Carnaval, cette année, il a eu lieu à huis clos mardi matin ; les enfants sont arrivés déguisés et ont dégusté de bonnes crêpes pour le goûter.

Commande groupée chocolats STOFFEL.

Printemps de l'écriture (foire du livre ...) : la classe de CP/CE1 s'est de nouveau engagée dans le projet cette année. L'année dernière, ils avaient déjà remporté un

podium départemental : chaque enfant a eu un livre et Mme Rohrbach a pu en acheter pour la classe.

Cours basket

Il a été reconduit avec un intervenant à l'école. Ce cycle est gratuit.

Cours d'anglais : ils auront lieu à partir jeudi 11 mars (LE 1^{ER} COURS DU MARDI pour les CP/CE1 EST ANNULE) : tous les mardis de 16h15 à 17h pour les CP/CE1 et les jeudis aux mêmes horaires pour les CE2/CM jusqu'au jeudi 24 juin inclus soit 13 séances pour chaque groupe (pas cours jeudi de l'Ascension). La mairie fera une convention pour prêt des locaux hors temps scolaire.

★ Délibération n° 5 :

Objet : organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

Monsieur le Maire informe les élus que dans son courrier su 14 janvier 2021, le pôle actions pédagogiques de l'académie de Strasbourg nous demande le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021.

La commune de Wentzwiller souhaite une reconduction à l'identique de son OTS pour une durée de 3 ans, à savoir :

Jours	Horaire du matin	Horaires de l'après-midi
Lundi	8h00 – 11h30	13h30 – 16h00
Mardi	8h00 – 11h30	13h30 – 16h00
Jeudi	8h00 – 11h30	13h30 – 16h00
Vendredi	8h00 – 11h30	13h30 – 16h00

Enfin, concernant les TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives), il est à souligner qu'ils ne seront pas impactés dans la commune étant donné que le périscolaire sur place assure la prise en charge des enfants.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux élus :

- Le maintien à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire
- Le non renouvellement du PEDT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le maintien de 4 jours de classe par semaine en 2021

VALIDE le non renouvellement du PEDT

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires au maintien à la semaine de 4 jours de classe en 2021 à l'école de Wentzwiller.

6. Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau

★ Délibération n° 6 :

Objet : Modification des statuts du Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau :

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau rappelant que la Commune adhère au Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau (SCFHS) et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 17 décembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

Article 3 : Siège du Syndicat

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Sondersdorf
Situé 15, rue de L'Ecole 68480 Sondersdorf

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes) adhérant au Syndicat de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le conseil municipal,

APPROUVE les modifications statutaires ci-dessus,

7. Divers

Commission transports urbains

M. Gilbert SIMON informe l'assemblée qu'il a pris part à la réunion de la commission transports urbains organisée par SLA. Cette première réunion était plus une réunion d'information aux nouveaux élus que décisionnelle.

La prochaine réunion concernera plus précisément la desserte de notre territoire géographique.

Remerciements

Mme Jacqueline ERBLANG informe les élus qu'elle a eu de nombreux remerciements suite à la mise en place de totem et de distributeurs de sacs à déjections canines dans la rue de la Carrière.

Pistes cyclables

M. Franck WANNER fait part à l'assemblée qu'il a participé à une réunion concernant les pistes cyclables de SLA.

Les chantiers ont tous pris du retard à cause de la crise sanitaire, mais les projets des pistes entre Wentzwiller-Buschwiller et Wentzwiller-Folgensbourg sont toujours maintenus pour respectivement 2022/2023 et 2023/2024.

Règlement du cimetière

Suite à l'aménagement d'un nouveau columbarium, les élus de la commission cimetièrè ont planché sur un règlement qui intègre les 2 columbariums ainsi que le cimetièrè situés rue de Hagenthal.

Ce règlement, après validation par la Préfecture, permettra la mise en case des urnes en attente, et permettra l'ouverture par la même occasion du nouveau columbarium comprenant 19 cases pouvant chacune accueillir 4 urnes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

PILLERI Angelo

FEGA Mickaël

DIDILLON Eric

GRENOUILLET Pascal

THUET Vincent

MADAULE Elodie

SPECKER Nathalie

CANCELLIERE Sandra

ERBLANG Jacqueline

BIECHERT Jean-Marc

HAAB Charlotte

SIMON Gilbert

WANNER Franck